

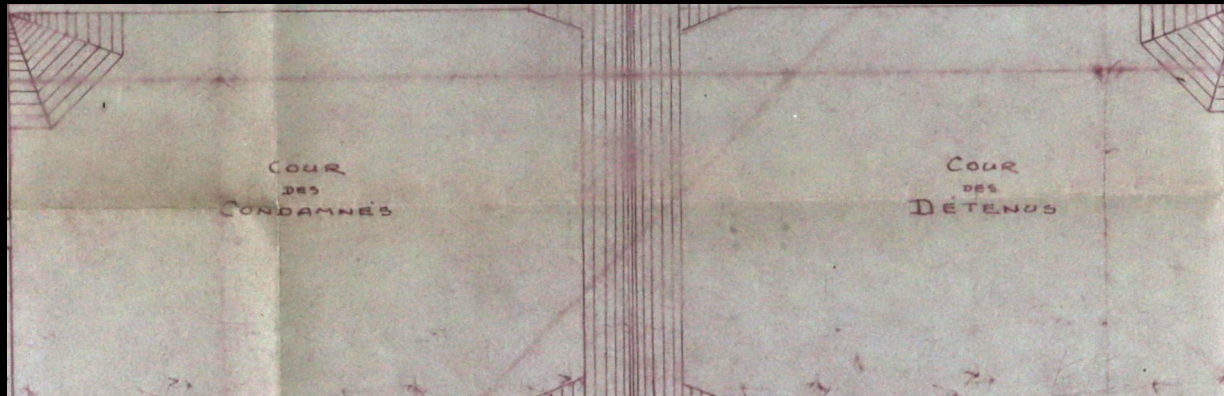
Prisons de Guéret

Un registre des punitions



Les Archives départementales de la Creuse conservent les fonds des établissements pénitentiaires du département (sous-série 2Y).

Au XIX^e siècle, trois types d'établissements pénitentiaires existent dans le département : dans chaque arrondissement, les maisons d'arrêt retiennent les prévenus et contrevenants à proximité du tribunal de première instance. A compter de 1835, ces maisons reçoivent également les « insensés sans ressources ». Ensuite, les maisons de correction sont destinées à la réclusion des condamnés purgeant une peine de 5 ans maximum. Enfin les maisons de justice se tiennent près des Cours d'Assises, pour garder les individus contre lesquels a été rendue une ordonnance de prise de corps.



Plan de la prison de Guéret (1943)

Arch. dép. Creuse 169W 3

Le registre des punitions des prisons de Guéret (2Y 80) renferme la liste des punitions infligées aux détenus pour la période 1845-1954. Certains motifs de punitions sont plutôt étonnants...

La séparation hommes / femmes doit être observée...

pour avoir parlé aux hommes
N^o
N^o
N^o
incorrigibles (même motif)
incorrigibles (même motif)
N^o
toujours pour accoster les hommes
pour avoir parlé aux hommes

Le 15 avril 1850, Françoise, fille naturelle écope de 8 jours de cachot « pour avoir parlé aux hommes ». La résidente de la maison de correction récidive le 26 mai « incorrigible », puis encore le 11 juillet avec 15 jours de cachot « toujours pour accoster les hommes » ...

Les tentatives d'évasion sont inévitables...

Ces détenus avaient prémédité
de sauter sur le gardien au
coucher, lui enlever les clés
passer au Bureau pour faire
la caisse et se sauver
Tentative évitée par une
indiscrétion.
Ils ont tous avoué.

« Le condamné a tenté de s'évader dans la nuit du 18 au 19 septembre 1950 ; en perçant un trou dans un coin de sa cellule ; à 50 cm de la porte d'entrée au moment de son lever ; ce détenu a fait la déclaration suivante : « J'ai percé un trou dans ma cellule pour m'évader. Je regrette la faute commise. » »

Le 20 décembre 1944, 5 détenus écopent de 30 jours de cellule pour avoir « prémédité de sauter sur le gardien au coucher, lui enlever les clés, passer au bureau pour faire la caisse et se sauver. Tentative évitée par une indiscrétion. Ils ont tous avoué. »

Le condamné a tenté de s'
évader dans la nuit du 18 au 19 sept
1950 ; en perçant un trou dans un coin
de sa cellule ; à 50 cm de la porte d'entrée
au moment de son lever ; ce détenu
a fait la déclaration suivante : « J'ai
percé un trou dans ma cellule pour
m'évader. Je regrette la faute commise. »

... et les violences fréquentes

1941

« A frappé violemment le surveillant-chef à l'aide d'un morceau de banc qu'il avait cassé pour se faire une matraque, lui provoquant ainsi une fracture du crâne. »

| MOTIFS DES PUNITIONS. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pour avoir jeté son sabot à la figure de un de ses co-détenus.</i> |
| <i>Pour avoir frappé un de ses co-détenus.</i> |
| <i>Pour avoir essayé de frapper un de ses co-détenus avec son sabot</i> <i>refus d'obéissance au gardien, refus</i> <i>d'aller en cellule; insulte envers le gardien</i> |

1941
a frappé violemment le surveillant-chef
à l'aide d'un morceau de banc qu'il avait
cassé pour se faire une matraque; lui
provoquant ainsi une fracture du crâne.

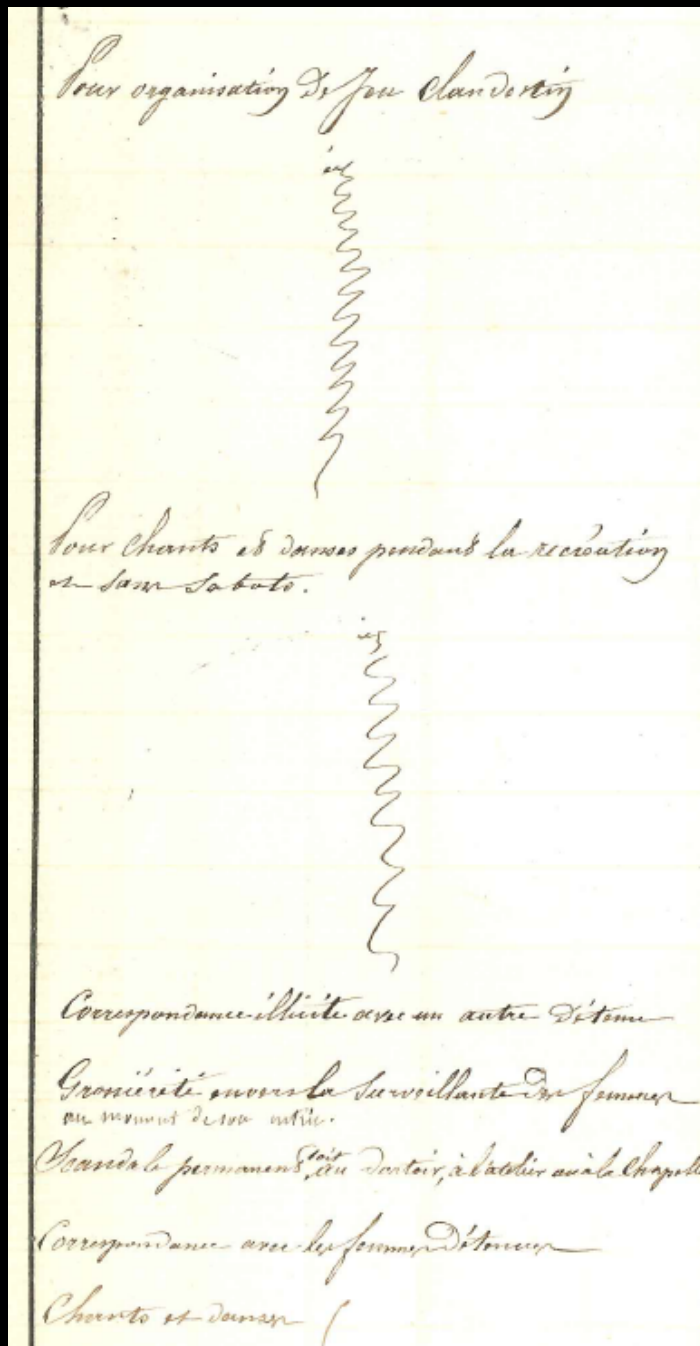
Pour avoir jeté son sabot à la figure de un de ses co-détenus

Pour avoir frappé un de ses co-détenus

Pour avoir essayé de frapper un de ses co-détenus avec son sabot

Refus d'obéissance au gardien, refus d'aller en cellule ; insultes envers le gardien

D'autres motifs sont plus inattendus...



Pour organisation de jeu clandestin

Pour chants et danses pendant la récréation et sans sabots

Correspondance illicite avec un autre détenu
Grossièreté envers la surveillante des femmes au moment de son entrée

Scandale permanent soit au dortoir, à l'atelier ou à la chapelle
Correspondance avec les femmes détenues
Chants et danses

D'autres motifs sont plus inattendus...

| MOTIFS DES PUNITIONS. | PAR QUI LES PEINES ont-été prononcées ou infligées. | SI LES DÉTENUS ont été punis précédemment. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <p>Bavardage continué à l'atelier malgré plusieurs observations faites précédemment à ce sujet</p> <p>A l'annonce de la punition portée au rapport ci-contre, ce détenu s'est écrié d'un ton rageur : « vous pouvez m'en dire d'un ton rageur : « vous pouvez m'en dire f... 48. Je vous en... vous ne me bouffrez pas ».</p> | <p>Gardien - Chef</p> <p>M. le Directeur.</p> | <p>1 fois</p> |

23 septembre 1901

« Bavardage continué à l'atelier malgré plusieurs observations faites précédemment à ce sujet.

A l'annonce de la punition portée au rapport ci-contre ce détenu s'est écrié d'un ton rageur : « Vous pouvez m'en f... 48, je vous em... vous ne me bouffrez pas. » »

1921

« Profitant de ce que le gardien-chef avait été obligé de laisser la porte du magasin de vivres ouverte, lors de la réception d'une marchandise, s'est permis de s'introduire dans le dit magasin et de voler 250 grammes de chocolat qu'il a ensuite caché dans le four de la cuisinière. »

1921

Profitant de ce que le S^t chef avait été obligé de laisser la porte du magasin de vivres ouverte, lors de la réception d'une marchandise, s'est permis de s'introduire dans le dit magasin et de voler 250 grammes de chocolat qu'il a ensuite caché dans le four de la cuisinière.

1936

« Persiste à se mettre au lit avec ses chaussettes et mauvaise attitude envers le surveillant.
Persiste à se mettre au lit avec ses chaussettes. »

1936

Persiste à se mettre au lit avec ses chaussettes
et mauvaise attitude envers le surveillant
Persiste à se mettre au lit avec ses chaussettes

1945

Ces deux détenues ont déchiré
chacune une couverture neuve
pour se faire des bigoudis et des
semelles de pantoufles.

1945

« Ces deux détenues ont déchiré
chacune une couverture neuve pour
se faire des bigoudis et des semelles
de pantoufles. »